

LE CHEYLARD
(Ardèche)

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

du Maire du CHEYLARD

Arrondissement
Tournon/Rhône

ARRETE N° 2026 / 168

**REGIES DE RECETTES :
nouveaux tarifs à compter du 1^{er} juillet 2026**

Le Maire du CHEYLARD,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 (Art. L.2122-22 du C.G.C.T.),

Considérant qu'il y a lieu de réviser les tarifs au sein des différentes régies de recettes de la commune,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'encaissement des recettes au sein de l'ensemble des régies municipales de recettes, s'effectuera selon la tarification figurant dans les annexes ci-jointes, à compter du **1^{er} juillet 2026**.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2025/173 à compter du 1^{er} juillet 2026.

ARTICLE 3 : Mesdames et Messieurs les Régisseurs, Monsieur le Trésorier Municipal et Madame la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont un exemplaire sera affiché aux lieux accoutumés.

Fait à Le Cheylard, le 25 juin 2026
Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard

P.J. : 7 tableaux



COMMUNE LE CHEYLARD/TARIFS REGIES

RÉGIE	Pour mémoire (précédent arrêté N° 2025/173)	Tarification à compter du 1 ^{er} /07/2026
RÉGISSEUR		
CANTINE	Sandrine FEROUJ	
Repas occasionnel (délib 21/12/2022)	5,10	5,20
Repas adulte (délib 21/12/2022)	6,60	6,80
Repas réservé hors délai	6,00	6,70
MARCHE	Raphaël BARBE	
Abonnés par ml / an	17,30	17,70
Minimum de perception / an de 1 à 7 ml	123,40	126,50
Non-abonnés par ml	1,30	1,30
Minimum	5,40	5,40
Foire pour passagers	5,40	5,40
Manège par M² (max 100M²)	1,60	1,60
M² supplémentaire	0,30	0,30
Cirque		
<= 200 personnes	87,00	89,00
> 200 personnes	259,00	265,00
Marché producteurs et artisanat (saison)	30,00	30,00
Marché de Noël droit de place le ml	35,00	40,00
Terrasses des cafés (maxi 70 m²)		
le m² (du 1 ^{er} avril au 31 octobre)	13,50	13,80
le m² (du 1 ^{er} novembre au 31 mars)	5,30	5,40
PHOTOCOPIES	Laurence COCHE	
Copie A4	0,25	0,25
Copie A3	0,30	0,30

Annexe à l'arrêté N°2026/168

SALLE DES FETES	Laurence COCHE	Ménage compris 2025	Ménage Compris 2026
Associations cheylaraises (du vendredi au lundi matin)		298,50	306,00
Associations (forfait journalier)			260,00
Mariage, repas privés		515,00	527,00
Bals			
Assoc .Cheylaraises		634,50	650,00
Autres assoc.locales		1699,70	1742,00
Réunions, Séminaires... organismes et entreprises privés (forfait journalier)		398,40	408,00
Caution (chèque)			
Bals		1 000,00	1000,00
Autres		500,00	500,00
Ménage Salle des Fêtes		156,00	160,00
Ménage BAL		240,00	246,00
Perte de Badge			50,00

DIVERS HORS REGIES		
Services Techniques		
Camion élévateur et marquage au sol / H	69,70	71,40
Cimetière		
Concession simple (30 ans)	725,00	743,00
Colombarium/(30 ans) 4 urnes	530,00	543,00
Cavurne (4 urnes) (30 ans)	530,00	543,00

GARDERIE DES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES PUBLIQUES		Sandrine FEROUJ
Horaires	Tarifs	
7h15 à 8h20	0.50 € par enfant	
11h30 à 12h15	Gratuit	
13h00 à 13h20	Gratuit	
16h40 à 17h15	0.50 € par enfant	
17h15 à 18h15	0.50 € par enfant	

Annexe à l'arrêté N°2026/168

Salles de la Maison de Pays :

Laurence COCHE	
(tarifs applicables à compter du 1 ^{er} juillet 2026)	

Associations ou organismes à but non lucratif	
Siège en Pays du Cheylard	
- Auditorium	Gratuit
- Autres salles	Gratuit
Extérieures	
- Auditorium	90,00 €
- Autres salles	Gratuit
Entreprises, organismes, etc ... (avant une activité rémunérée)	
Siège en Pays du Cheylard	
- Auditorium (journée)	90,00 €
- Autres salles	28,00 €
1/2 journée	56,00 €
Journée	259,00 €
Semaine	
Extérieures	
- Auditorium (journée)	225,00 €
- Autres salles	84,00 €
1/2 journée	135,00 €
Journée	259,00 €
Semaine	

Pour plus de 5 utilisations annuelles, une convention spécifique sera signée.

- Les tarifs nouvellement fixés sont applicables à compter du 1^{er} juillet 2026, à l'exception de :
- cantine et garderie : à compter de la rentrée scolaire 2026/2027
 - marché des producteurs et de l'artisanat : Arrêtés N°2024/118 du 15 avril 2024 et N°2026/99
 - terrasses cafés : à compter du 01.06.2017
 - salle le Foyer : à compter du 19/04/2024, Arrêté N°2024/123

Annexe à l'arrêté N° 2026/168

Fait à LE CHEYLARD, le 25 juin 2026
Dr Jacques CHABAL
Maire du CHEYLARD



Laurence COCHE					
La Chapelle (salle de spectacle) et la «salle expo» :					
(tarifs applicables à compter du 1 ^{er} juillet 2026)					
Tarifs par jour/ soirée					

	① SALLE SPECTACLE	* CAUTION	② SALLE EXPO	* CAUTION	① + ②	* CAUTION
Animations culturelles avec entrées payantes	280	500	135	250	415	500
Animations culturelles entrées gratuites	80	500	57	250	137	500
Expositions	80	500	57	250	137	500
Conférences	80	500	57	250	137	500
Séminaires	80	500	57	250	137	500

Laurence COCHE	
Salle Le Foyer :	
Tarifs Applicables à compter du 1 ^{er} juillet 2026	
(Cf. Arrêté Municipal n°2024/123)	

Spectacle	Tarifs	Chauffage
avec entrées payantes		du 15/10 au 15/04
Du vendredi au lundi matin	300€	30€/ jour
Forfait journalier	150€	30€/ jour
Forfait semaine	400€	30€/ jour
Spectacle	Tarifs	Chauffage
sans entrées payantes		du 15/10 au 15/04
Du vendredi au lundi matin	250€	30€/ jour
Forfait journalier	150€	30€/ jour
Forfait semaine	350€	30€/ jour
Caution	1000€	